Synthèse bibliographique sur la peste porcine classique

Qu’est-ce que la peste porcine classique ?

La peste porcine classique (PPC), appelée aussi choléra du porc (hog cholera), est une maladie virale contagieuse des suidés domestiques et sauvages. Elle est causée par un Pestivirus de la famille des Flaviviridae étroitement apparenté aux virus de la diarrhée virale bovine et de la maladie de la frontière (Border disease) chez les ovins. Il existe un seul sérotype du virus de la PPC et la maladie est inscrite sur la liste du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l’Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et doit être déclarée à l’OIE (Code sanitaire pour les animaux terrestres de l’OIE).

Transmission et propagation

Le mode de transmission le plus courant est le contact direct entre des porcs sains et des porcs infectés. Les animaux infectés excrètent le virus par la salive, les sécrétions nasales, l’urine et les fèces. Le virus se propage également à la suite de contacts avec des véhicules, des enclos, des aliments pour animaux ou des vêtements contaminés. Les animaux porteurs chroniques (dits « infectés persistants ») ne présentent pas nécessairement de signes cliniques mais ils excrètent le virus par les fèces. Les truies infectées transmettent l’infection au fœtus ; les porcelets disséminent ensuite le virus pendant plusieurs mois.

Le virus de la PPC survit longtemps dans la viande de porc et dans les produits transformés à base de viande de porc : plusieurs mois dans la viande réfrigérée, et plusieurs années dans la viande et les produits surgelés. Les porcs peuvent contracter la maladie suite à l’ingestion de viande de porc ou de produits dérivés infectés.

Le rôle des sangliers sauvages dans l’épidémiologie de la PPC est manifeste dans plusieurs régions d’Europe.

Les transports légaux ou illégaux d’animaux sont à l’origine de la propagation de la maladie, ainsi que l’alimentation des porcs avec des eaux grasses contenant des tissus infectés.

Risque pour la santé publique

L’homme n’est pas sensible au virus de la PPC. Les suidés sont la seule espèce susceptible connue.

Signes cliniques

L’infection peut être aiguë ou chronique et se présente sous diverses formes, allant de la forme grave, avec un taux de mortalité élevé, à bénigne, voire inapparente.

La forme aiguë de la maladie touche les porcs de tous âges et se manifeste par une fièvre, une tendance à l’entassement des animaux malades, une perte d’appétit et de tonus, un affaiblissement, une conjonctivite, une constipation suivie de diarrhée et une démarche titubante. Quelques jours après les premiers signes cliniques, les oreilles, l’abdomen et la partie proximale des membres peuvent prendre une coloration pourpre. Les animaux atteints

d'une infection aiguë meurent en une ou deux semaines. Dans les formes graves, les manifestations cliniques ressemblent beaucoup à celles de la peste porcine africaine.
Lorsque la maladie est due à une souche peu virulente, les seules manifestations sont la baisse des performances de reproduction et des troubles neurologiques chez les porcelets nés de truies infectées, notamment des tremblements congénitaux.

Diagnostic

Les signes cliniques étant très variables et pas forcément spécifiques de la PPC, le diagnostic de la PPC se fait en laboratoire pour détecter les anticorps ou le virus lui-même. Le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE décrit les protocoles à suivre pour ces tests.

Prévention et contrôle

La peste porcine classique est inscrite sur la liste de l'OIE des maladies à notification obligatoire. Aucun traitement n'est pratiqué. Dans les zones endémiques, la vaccination permet de circonscrire la maladie. La production des vaccins à utiliser doit être conforme aux normes de l'OIE en la matière (Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres de l'OIE). Lorsque la maladie est sous contrôle, la vaccination est arrêtée et relayée par des mesures de surveillance continue. Le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OIE défi nit les conditions à remplir pour qu'un pays ou une zone soient considérés indemnes de la maladie.

En cas de foyer dans une zone précédemment indemne, l'abattage sanitaire est pratiqué ainsi que la détection précoce des cas, le contrôle des déplacements d'animaux, l'élimination des cadavres et le nettoyage et la désinfection. Cette politique a permis d'éradiquer la PPC en Amérique du Nord et dans une grande partie de l'Europe occidentale.

Distribution géographique

La PPC est présente en Amérique centrale et du Sud, en Europe, en Asie et dans certaines régions d'Afrique. L'Amérique du Nord, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont actuellement indemnes. Dans les années 1990, des épizooties majeures se sont déclarées aux Pays-Bas (1997), en Allemagne (1993-2000), en Belgique (1990, 1993 et 1994) et en Italie (1995, 1996 et 1997).

Références

- Fiche technique de l'OIE
- The Center for Food Security and Public Health, Iowa State University
- Merck Veterinary Manual